

FORMATION POST-PERMIS

Cette formation d'une journée, si elle est suivie **entre six et douze mois après l'obtention du permis**, a pour objectif d'engager une prise de conscience sur le risque afin d'éviter un sentiment de surconfiance au moment où le jeune conducteur a acquis davantage d'assurance au volant.

En suivant ce stage, la période probatoire est réduite à 2 deux ans, au lieu de trois pour les formations traditionnelles (et à un an et demi au lieu de 2 ans pour ceux ayant bénéficié de la conduite accompagnée), sous réserve de ne pas avoir commis d'infraction entraînant la perte de points sur son permis.

La loi impose un minimum de 6 participants pour chaque session. Les dates programmées seront susceptibles d'être annulées ou modifiées si ce minimum n'est pas atteint. Nous ne pourrons pas prendre plus de 10 personnes par session. Pensez à réserver à l'avance !

COMMENT RACCOURCIR LE DÉLAI POUR ACQUÉRIR SES 12 POINTS AVEC "UNE FORMATION POST PERMIS" ?



CAS N°1 :

J'ai eu le permis en conduite traditionnelle

SANS

la formation post permis



AVEC

la formation post permis



* J'ai 12 points en 2 ans au lieu de 3, à condition de ne commettre aucune infraction donnant lieu à retrait de points

**SÉCURITÉ ROUTIÈRE
TOUS RESPONSABLES**

COMMENT RACCOURCIR LE DÉLAI POUR ACQUÉRIR SES 12 POINTS AVEC “UNE FORMATION POST PERMIS” ?

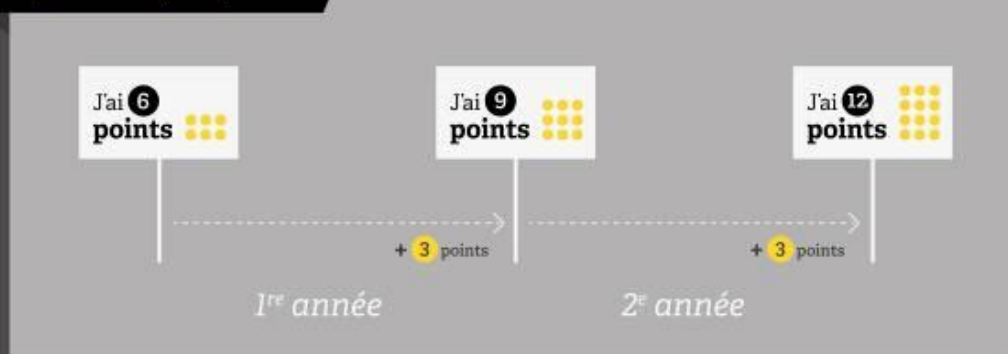


CAS N°2 :

J'ai eu le permis en conduite accompagnée

SANS

la formation post permis



AVEC

la formation post permis



**SÉCURITÉ ROUTIÈRE
TOUS RESPONSABLES**